

Procès verbal du conseil municipal N°7 du 27 septembre 2017

Présents : C. Bats maire, D.Autran, D.Fromilhague, M.Alins, C.Auzias, G.Millon- Fremillon.

Absents excusés : C.Lefebvre, G.Nicholls.

Procurations de C.Lefebvre à C. Bats, et de G.Nicholls à M.Alins

Secrétaire de séance : C.Auzias

Ouverture de la séance du conseil : 20H45

Le procès verbal du conseil municipal du 5 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

En ouverture Mr le maire demande à ajouter une délibération pour la dissolution par anticipation du SIVU de Gramazie-Ferran : le conseil acquiesce.

Il rappelle le nouvel arrêté préfectoral concernant l'état de sécheresse et la demande de débroussaillage préventif et d'une vigilance accrue à tous les habitants de la commune pour éviter les feux (arrêté consultable en mairie).

1ère délibération : modification statutaire CCPLM, compétence eau et assainissement au 01/01/2018

Mr le maire propose que les conseillers qui le souhaitent puissent laisser une trace écrite pour étayer leur vote. Il rappelle le contexte et les conséquences de loi NOTRE et en particulier l'article 66 qui fixe le transfert de la compétence eau-assainissement à la CCPLM au plus tard le 1er janvier 2020; les différentes communes mettront ainsi à disposition de la CCPLM les installations et équipements liés aux eaux pluviales, usées et à l'assainissement. Mr le maire précise que le conseil communautaire, le 10 juillet 2017, s'est prononcé à l'unanimité moins une voix pour la prise de compétence anticipée.

Après avoir lu le positionnement de Mr Lefebvre, Mr le maire précise son choix et invite chaque conseiller à s'exprimer. Le débat révèle la complexité du sujet et une certaine inquiétude quant à ce changement et ses conséquences d'autant que notre contrat avec Véolia (77 abonnés, 6 kms de réseau) avait été particulièrement bien instruit lors de son renouvellement en 2016.

Le vote a lieu: 4 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention : délibération adoptée, le maire redit qu'il s'engage à défendre les intérêts de notre commune auprès de la CCPLM.

2ème délibération : Vote des surtaxes eau et assainissement proposées par la CCPLM

La surtaxe de 0,2053 portera le prix de l'eau de 2,77€ à 2,99€ le m3 (le prix moyen sur la CCPLM est de 2,91€). Assainissement : l'abonnement annuel passera de 20€ à 33,29€ (part variable de 0,650 à 1,1265€)

Le vote a lieu: 4 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention : délibération adoptée.

3ème délibération : modification du périmètre SMAH,

Il s'agit de l'adhésion des communes de Le Pla (Ariège) et Fajac en Val (Aude) et du retrait de Berriac, Fontiers d'Aude, Montirat, Trèbes et Villedubert.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4ème délibération : compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations)

SMAR (Syndicat Mixte Milieux Aquatiques et Rivières)

En conséquence de la loi Notre, cette compétence, en vertu du mécanisme de représentation substitution, la représentation des communes sera gérée par les EPCI à FP, en ce qui concerne les ouvrages et les milieux aquatiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5ème délibération : dissolution par anticipation du SIVU Gramazie - Ferran

En conséquence de la loi Notre, il est proposé une répartition des biens selon les limites des périmètres géographiques communaux : la station va relever de la compétence de la commune de Ferran.

la répartition du passif du syndicat se fera dans les mêmes proportions que celles effectuées pour la répartition des cotisations communales lorsque le syndicat était en activité, soit: ferran : 50%; gramazie : 50%

Le vote a lieu: 1 abstention, 7 voix pour : la délibération est adoptée à la majorité.

Questions diverses :

2: La journée des séniors a été suivi par 6 personnes dont 4 ont été prises en charge par le CCAS.

2: Le 29 septembre , Chemins de Photos clôturera sa saison à Ferran! Les représentants de l'association et les photographes échangeront toute la journée qui se terminera par l'intervention des danseuses dirigées par Monique Passelac. Elles proposeront leur interprétation des photos qui ont animé notre village cet été.

3: Le développement du village à travers de nouvelles possibilités de constructions est abordé. Il s'agit de réfléchir à un avenir qui préserve les particularités d'un petit village (ruralité, tranquillité, mixité des générations...)et s'inscrive dans une dynamique.Le conseil municipal décide de se réunir hors CM pour analyser la carte communale et définir éventuellement de nouveaux objectifs en matière d'urbanisme.

4: Les PACS ne sont plus prononcés devant les tribunaux dès le 1er novembre 2017, les démarches et les actes se feront dans les communes; ils pourront être publics. Pour plus d'informations s'adresser en mairie.

5: Révision des listes électorales: le calendrier est affiché en mairie, toutes les personnes souhaitant s'enregistrer doivent s'adresser à la mairie.

6: Il semblait utile d'envisager l'achat d'un groupe électrogène afin de faire des travaux éloignés de branchements électriques potentiels (cimetière, aire de pique nique, rues, places..) ou de suppléer à une panne :la commune a donc fait cet investissement.

7: Des devis vont être demandés pour des réfections de chaussée rue du chemin de ronde et rue A. Courrière, le calendrier reste à préciser.

Fin de la séance du conseil municipal à 23h30.

Prochain conseil municipal le 26 octobre 2017. à 20h30, salle du conseil.